

*Les crédits*

Quand la situation économique se rétablira dans la région, ces travailleurs seront prêts à reprendre des emplois à plein temps.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que tous les pays du monde misent davantage sur la formation et le réemploi que sur les programmes de soutien passifs. Le gouvernement de la Suède, par exemple, s'occupe activement de l'adaptation de la population active en vue de réduire le chômage. Une proportion de 70 p. 100 des programmes de main-d'oeuvre de la Suède sont consacrés à la formation des chômeurs et à l'aide au réemploi. Seulement 30 p. 100 de ces programmes visent le soutien du revenu.

Au Canada, sans le projet de loi C-21, nos programmes de main-d'oeuvre continueraient de ne consacrer que 25 p. 100 de leurs ressources à la formation et aux programmes de réemploi. La majeure partie des dépenses relatives au marché du travail continueront d'aller aux mesures passives de soutien du revenu. La stratégie canadienne de mise en valeur de la population active est donc stimulante, mais je suis sûr que ses mesures auront un effet d'entraînement qui sera bénéfique pour de nombreuses couches de l'économie. Nous voyons déjà nos programmes donner des fruits.

Le Forum économique mondial a publié récemment son classement mondial de la compétitivité. Le Canada se classe parmi les premiers. En cinquième place, nous devançons aisément la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Australie, l'Angleterre et la France. Le rapport affirme que «les ressources humaines des États-Unis, du Japon et du Canada sont les mieux adaptées à la compétitivité». Le Forum économique mondial, qui a fondé ses conclusions sur des facteurs comme les compétences, la motivation, la souplesse, l'emploi, la formation professionnelle, les niveaux d'instruction, l'âge et la santé, a classé le Canada au troisième rang pour la compétitivité de ses ressources humaines.

Ces faits prouvent que notre gouvernement est disposé à travailler en étroite collaboration avec les provinces et le secteur privé afin de mettre les ressources humaines mieux en valeur que jamais. Nous avons relâché une partie du contrôle gouvernemental sur l'économie, nous avons encouragé l'initiative privée et nous avons fait renaître la confiance dans l'entreprise. Nous reconnaissons néanmoins que des difficultés en matière d'emploi subsistent dans certaines régions. C'est la principale raison pour laquelle nous avons doublé les fonds destinés au temps partagé.

• (1650)

Notre Planification de l'emploi a eu des conséquences durables sur le marché du travail en permettant à davantage de Canadiens d'accéder au plein emploi, en plus grand nombre qu'en 1967 où le taux de chômage était de 3,8 p. 100. L'adoption du projet de loi C-21 permettra à encore davantage de nos citoyens d'accéder au plein emploi.

Nous nous attaquons au chômage sur de nombreux fronts. C'est pourquoi, par exemple, nous avons présenté le projet de loi C-21. Celui-ci attache une nouvelle importance à la formation des travailleurs pour les emplois de demain. Il a été soigneusement conçu pour améliorer le programme d'assurance-chômage. Il en fait un programme actif. En d'autres mots, cela donne une importance accrue à la formation des travailleurs canadiens aux emplois de demain.

Comme le dit Judith Maxwell, présidente du Conseil économique du Canada, cette mesure s'inscrit dans le cadre d'une transformation de la caisse de l'assurance-chômage en une caisse d'assurance-travail, transformation dont nous avons grand besoin.

Nous avons beaucoup à retirer du rapport du Conseil économique du Canada. D'après la recherche effectuée par le Conseil, les gouvernements doivent favoriser l'adaptation au marché du travail en passant de mesures passives d'aide en matière de revenus à des mesures actives qui s'attachent en particulier à l'aptitude des groupes désavantagés, notamment des travailleurs plus âgés, à occuper un emploi. La Stratégie de mise en valeur de la population active et le projet de loi C-21 insistent sur les programmes actifs que réclame le Conseil.

Dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la population active, on a réservé 100 millions de dollars à l'aide à la formation des travailleurs déplacés et des travailleurs âgés. Le Conseil dit dans son rapport qu'on doit prendre des dispositions pour que les chômeurs puissent suivre plus facilement des cours de formation pendant qu'ils reçoivent encore des prestations d'assurance-chômage. Le Conseil nous demande de nous engager à accroître le financement fourni aux termes de l'article 26, un pas dans la bonne direction. Nous voulons que le financement conformément à cet article atteigne 350 millions de dollars.

Le Conseil est également d'avis que les collectivités peuvent contribuer grandement au rétablissement des économies régionales. Nous désirons aider les collectivités et, grâce à la Stratégie de mise en valeur de la population active, nous nous proposons d'augmenter de 50 millions de dollars le budget du Développement des collectivités.